



**RAPPORT  
D'ACTIVITES 2016  
PPP « *L'ENJEU* »**



## Lettre à ...

Petit Bonhomme,

Petit Bonhomme, quelle histoire tu portes?!

Du haut de tes 3 ans et demi, qu' est-ce que tu comprends toi, de tout ça?

Je dis petit bonhomme mais je ne devrais pas... quand on porte des vêtements taille 7 ans, quand on a ta force, et une rage pour deux!

La vie est parfois bien compliquée... Comment t' expliquer que les Hommes ont créé des frontières? Comment t' expliquer que maman vivait un pays où elle était paisible et qu' un jour tout a basculé. Une voiture, un accident, un mari aimant à enterrer... Puis un lourd combat à mener commence... Des traditions, de la violence à outrance, un bébé mort-né puis deux, puis trois... Une maman est censée donner la vie pas la mort... Alors les blessures sont profondes, bien trop profondes... Il lui a fallu réunir ses forces pour survivre et elle est forte ta maman! Elle l' a fait. Elle a tout quitté, même ton grand frère. Elle s' est enfuie vers un ailleurs rempli d' espoir! C' est ici qu' elle est arrivée, en Belgique.

C' est dans un foyer de réfugiés qu' elle a rencontré ton papa biologique et que ton histoire a commencé.

Ta maman a pris soin de toi pour que tu puisses connaître la vie, puis elle a commencé à «cicatriser»... un peu.

Comment t' expliquer que pour rester dans un pays il faut des papiers et que pour les avoir, il faut rentrer dans des critères, mais que maman ne les a pas, du moins, pour l' instant.

Comment t' expliquer que maman a peur, que maman est fatiguée... qu' il est difficile de penser guérir quand demain est un inconnu, que les fils sont prêts à lâcher... et qu' il faut continuer de se battre pour survivre, pour avoir un toit, de l' argent, pour manger... parce qu' elle n' a pas de droit ici. Que maman a des rêves pour toi, pour elle, pour vous, qu' elle aimerait travailler comme dans son pays, remonter un restaurant, mais qu' elle n' a pas le droit et qu' elle a même dû refuser un contrat de travail.

Et toi dans tout ça? Comment on fait sa place d' enfant dans tout ce méli-mélo?

Des adultes ont parlé de toi, ils étaient très inquiets. Le SAJ a alors fait appel à notre service, c' est comme ça que je t' ai rencontré mon petit bonhomme. On m' a expliqué que tu ne parlais pas,

que tu avais beaucoup de force, de rage que tu avais du mal à gérer. Ils ont même pensé un temps que tu souffrais d' une forme d' autisme, tu pouvais parfois avoir des comportements « sauvages » et il était parfois difficile de rentrer en relation avec toi. Mais déjà l' école t' a permis de faire des progrès et puis des services autour de vous ont pu vous soulager aussi.

La première fois que je t' ai vu, tu t' es mis dans une colère immense, comme j' en ai rarement vue, impossible de te calmer. C' est alors que maman a sorti un petit câble et t' a donné un coup pour t' arrêter. Notre travail a commencé par-là, j' ai imposé une règle à la maison, interdit de faire mal à l' autre et à soi. Maman a tout de suite arrêté, elle a compris très vite, même si elle m' a expliqué que « dans son pays ont fait comme ça ».

Il t' a fallu un mois pour tester cette nouvelle règle et pour qu' on s' apprivoise et puis très vite tu as su t' apaiser. On a pris le temps d' apprendre à canaliser toute ton énergie qui déborde parfois, on a pris le temps de s' amuser, de jouer, de rire... Tu fais plein de progrès même si ce n' est pas tous les jours facile.

Ta maman devrait se faire hospitaliser, pour qu' elle puisse avoir un temps pour elle, pour panser ses blessures, pour se reposer... Parce que tu es le premier à le savoir comme maman est fatiguée, tellement fatiguée et triste, tellement triste. Même que tu aimerais pouvoir la protéger et la consoler toi du haut de tes trois ans et demi... Une fois ta maman m' a expliqué que lorsque tu avais vu ce petit papier rose qu' on appelle une facture tu l' as déchiré pour que maman n' ait pas de tracas.

Comment t' expliquer que même si maman a besoin et l' envie de se faire hospitaliser, elle a trop peur parce que si elle part le temps d' un mois, elle ne pourra pas payer les factures... et que si elle lâche prise le temps de quelques jours, elle a peur de ne plus avoir la force de se battre après ses quelques jours de repos...

J' aimerais te dire que la suite sera belle, parce que la vie est belle ! Mais je ne sais pas ce que sera demain.

Alors en attendant on va continuer pendant quelques semaines à garder notre cœur d' enfant et de jouer quelques instants pour que tu puisses apprendre à être un petit bonhomme.

## INTRODUCTION

---

En travaillant avec les familles dans l'urgence et dans une dynamique de maltraitance, l'intervenant de terrain est confronté à des personnes, des enfants en souffrance et par conséquent, peut être « réveillé » dans ses propres souffrances et angoisses personnelles.

Ce travail d'accompagnement est tout à la fois gratifiant, mais aussi intense émotionnellement.

Les éducatrices ont travaillé avec leur coordinatrice autour des « qualités nécessaires à l'accomplissement de leur métier » et elles ont résumé leurs réflexions par ces différents points :

- **L'ENFANT** : « avoir de la bienveillance par rapport aux enfants », les reconnaître en tant que personne à part entière dans SA famille, comprendre qui il est, être attentif et assurer une réponse adéquate par rapport à ses besoins propres. C'est pouvoir nommer, écouter ses émotions ;
- **LE PARENT** : « être bienveillant par rapport aux parents ». L'intervenant de terrain doit pouvoir tisser un lien sécurisant avec le ou les parent(s), parfois même « materner », être dans une contenance juste ;
- **L'AUTRE** : « être attentif à l'autre », apporter du « soin », de l'attention tout en restant à l'écoute de ses propres émotions ;
- **L'ECOUTE ACTIVE** : c'est pouvoir entendre le parent, décoder sa demande, le comprendre et l'aider à réfléchir sur ses difficultés. L'éducateur doit s'ajuster, s'adapter, être tolérant dans le respect des valeurs de base qui nous guident ;
- **LA REMISE EN QUESTION** : l'intervenant pouvoir se remettre en question en tant que professionnel, réfléchir à la place qu'il occupe dans la famille, se poser continuellement des questions sur le sens de son travail (« Qui suis-je pour cette famille ? Qu'est-ce que j'induis ? Quel est le sens de ma présence ? Qu'est-ce que je leur apporte ? ... ) ;
- **L'ETONNEMENT** : toujours garder un regard « neuf » sur les situations, rester ouvert à la découverte, à l'étonnement ;
- **L'HUMOUR ET LE PLAISIR** : pouvoir « rire » de soi, dédramatiser les événements et prendre du plaisir à aller à la rencontre de l'autre.

De toutes ces qualités définies par nos intervenants, il ressort beaucoup de BIENVEILLANCE et une réelle volonté d'accomplir un travail de qualité dans l'intérêt des enfants et de leur famille !

Ce rapport d'activités 2016 permettra « au travers des lettres à... », de mesurer l'intensité émotionnelle du travail réalisé et donnera des indications chiffrées et théoriques sur l'ensemble des activités menées.

## 1. DESCRIPTION DU PPP L'ENJEU

Notre Projet Pédagogique Particulier L'ENJEU est régi par « l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi des subventions pour les services visés à l'article 43 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse » (A. Gt 15-03-1999 Mis à jour le 01-12-2013).

Au moment de la rédaction de notre PPP, nous avons souhaité rester fidèles aux mesures qui définissent les MIIF. Pour rappel, les services de Missions d'Intervention Intensive en Famille au moment de la demande d'agrément devaient être rattachés à un SAIE (Service d'Aide et d'Intervention Educative). En ce qui nous concerne, nous n'avons pu concrétiser cette démarche et nous avons dès lors présenté notre projet en PPP (Projet Pédagogique Particulier).

« L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant agrément du service « L'Enjeu » sis rue Albert 1er 9 à 5380 Femelmont en tant que service qui met en œuvre un Projet Pédagogique Particulier » a été signé par Monsieur le Ministre-Président Rudy DEMOTTE et Monsieur le Ministre de l'Aide à la jeunesse Rachid MADRANE, le 20 juillet 2016.

Cet Arrêté précise que, Art 1 : L'Enjeu est géré par IMAJE qui en est donc le Pouvoir Organisateur, sous la Direction de S. COURTOY, Directrice pédagogique et C. GEORGERY, Secrétaire générale f.f. et S. DION, Coordinatrice de L'Enjeu. Il définit le cadre, à savoir, Art 2 : L'organisation simultanée de 12 prises en charge de type M.I.I.F. pour filles et garçons de 0 à 7 ans. Art 4 : Le service travaille sur la base d'un mandat d'une instance de décision qui est le conseiller de l'aide à la jeunesse ou le directeur de l'aide à la jeunesse. Art 5 : La mission du service consiste en une intervention intensive au sein de la famille ou du milieu familial du jeune permettant d'améliorer les conditions d'éducation et de soin des enfants... quand celles-ci sont compromises par le comportement de ses parents ...

L'intervention prend en compte l'ensemble de la problématique familiale et vise à offrir :

- Une alternative aux placements tout en tenant compte de la situation de négligence ou de maltraitance de l'enfant ;
- Un relais lorsqu'aucun autre service n'est en mesure d'apporter l'aide adéquate ;
- Une prise en charge d'urgence, le cas échéant.

La durée de la prise en charge est de 3 mois, renouvelable une fois, sauf pour les mandats relatifs à des situations d'urgence dont la durée est limitée à 15 jours sans possibilité de renouvellement. Le mandat motive l'intensité de l'intervention qui est de 5 heures minimum par semaine.

Pour les mandats de 3 mois, le service adresse mensuellement à l'instance de décision un rapport. Un rapport de clôture à l'échéance du mandat... Pour les mandats de 15 jours, un rapport quatre heures avant le rendez-vous chez le mandant.

## 2. LES CAPACITÉS RÉSERVÉES

Nous travaillons dans le cadre des « « capacités réservées » qui ont été déterminées par la DGAJ (Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse) comme suit :

***Le SAJ de Namur à 9 places***

***Le SAJ de Dinant à 2 places***

***Le SPJ de Namur à 1 place***

***Le SPJ de Dinant à 0 place***

Chaque début de mois, nous transmettons un mail aux différents mandants avec le récapitulatif du nombre de prise en charge en cours et éventuellement, le nombre de capacités réservées disponible.

Si un mandant a besoin de notre intervention, il peut « négocier » avec son/ses collègue(s) des autres services pour obtenir un mandat, en fonction de nos disponibilités bien-entendu. Cette procédure est possible aussi pour le SPJ de Dinant qui n'a « reçu » aucune place de la DGAJ.

Nous prenons en charge 12 mandats de 3 mois et un mandat d'urgence de 15 jours. Celui-ci n'est pas spécifiquement attribué à un mandant.

### 3. LETTRE A CELIA

Petite Célia, quand je t'ai rencontrée tu n'avais pas encore 4 ans mais tu avais déjà un début de vie fort compliqué. En effet, tes parents étaient tous les deux des « toxicomanes ».

Quand ta maman a appris qu'elle était enceinte, elle a longuement hésité à avorter. Elle était bien décidée si elle te gardait à sortir de tout ça, de la rue et de la drogue et à t'offrir une vie stable. Mais voilà, la drogue « on ne s'en sort pas d'un coup de baguette magique ». Il y a eu des hauts et des bas, ta maman a pu dire qu'elle avait continué à consommer de temps à autre pendant sa grossesse. Mais par chance, tu es passée de justesse à côté d'un sevrage à la maternité.

Ensuite, les événements se sont enchaînés les uns après les autres, ta maman a été gravement malade, en grande partie à cause de sa consommation et elle a également dû faire un sevrage. Ton papa, lui n'a pu s'arrêter de consommer.

Après un long séjour à l'hôpital, tu as atterri chez ta grand-mère paternelle où tu n'as pour ainsi dire plus vu maman pendant plus de 5 mois. Ton papa était présent mais il ne pouvait assurer ta prise en charge et ton bien être.

Ta maman s'est alors « battue pour te récupérer » et vous êtes parties ensemble dans une unité mère-enfant. Avec ce changement, ton papa et ta mamy ne sont plus venu te voir, pourtant tu étais attachée à eux. C'est seulement après ce séjour et ta nouvelle vie dans une maison maternelle que tu as eu à nouveau eu des contacts avec ta famille paternelle et petit à petit tu y es retournée en weekend.

Petite Célia, tu étais si petite mais tu avais déjà dû faire face à de nombreux changements... Que de séparations avec tes familiers mais aussi avec les différents intervenants qu'avec les enfants de ton âge que tu avais rencontré dans les crèches et les écoles.

Voilà, dans quel contexte je t'ai rencontrée Petite Célia. Tu venais d'emménager dans un appartement social avec ta maman et vous sortiez toutes deux de la maison maternelle. Tu venais donc une nouvelle fois de changer d'école. Ta maman avait encore une santé fragile et était toujours sous méthadone. Elle se montrait donc fort fatiguée. Comme je t'ai dit la drogue on ne s'en sort pas comme ça et encore moins indemne.

Et toi, petite Célia, dans tout ça, tu nous montrais des comportements interpellants. A la moindre petite contrariété, tu criais tel un animal, tu ne cessais de te mettre en danger en courant sur la route, tu ne voulais pas dormir dans ton lit et maman était donc obligé de dormir avec toi dans un lit une personne.

Mais rapidement, grâce à tes ressources, tu as pu parler à la place de crier, tu as appris que tu avais une langue et tu t' en servais d' ailleurs beaucoup. Tu avais une tête bien pleine pour ton âge, tu te souvenais d' une prestation à l' autre ce qu' on avait travaillé avec toi et ta maman. Tu m' étonnais à chaque fois, tu pouvais me réexpliquer mes propres mots d' une fois à l' autre. Je me rappelle ce que tu me disais « tu me donnes la main parce que si tu me lâches, je vais encore courir partout et c' est dangereux ». Tu étais si petite mais si grande à la fois.

Il y avait aussi tes « grosses colères » où bien souvent il fallait te contenir. Petit à petit, tu as appris ce dont tu avais besoin. Tu pouvais donc me dire : « tu peux me calmer » cela signifiait pour toi que je te prenne dans les bras et que je ne te laisse pas partir. Tu pouvais ainsi t' apaiser et parfois même t' endormir dans mes bras.

Il en a été de même pour ton lit. Au début, tu n' acceptais pas d' y aller puis avec les histoires que je te racontais et que tu devais imaginer en fermant les yeux, tu as pu t' y sentir bien, t' apaiser et t' endormir. Tu te montrais très intelligente, me demandant comment papa allait faire car lui il n' avait pas d' histoire dans sa tête et donc tu n' allais pas savoir dormir toute seule chez lui.

Bien sur, tout ne s' est pas réglé d' un coup de baguette magique mais ta maman s' est toujours montrée volontaire pour toi. Elle m' a toujours accueillie même si sa santé ne le permettait pas.

Cela n' a pas été toujours facile pour moi de te comprendre, de savoir ce qui était bien pour toi et pour ta maman. Je me suis beaucoup questionnée, j' en ai beaucoup parlé avec mes collègues. Tu as vécu tellement de choses, Petite Célia, connu tant de séparations et la vie n' a pas été toujours simple pour toi. Mais j' ai confiance en toi, Petite Célia. Tu as des ressources et je suis sûr qu' avec l' aide de ta nouvelle école et du nouveau service qui va te suivre avec ta maman, tu vas continuer à grandir.

Bonne continuation petite Célia ...

## 4. STATISTIQUES 2016

Voici le tableau de nos prises en charges pour l'année 2016

N°	Date d'ouverture	Date de clôture	Date de naissance de l'enfant	Mandants	Type de maltraitance			Orientation	Type de mandats		Durée des suivis en jour	Durée des suivis en mois	Age à la date d'ouverture (mois)	Age à la date d'ouverture (an)	
									Urgence (0,1)	Long (3,6 mois)					
1	16-09-15	16-03-16	04-08-10	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Abus sexuels	Psychologique	Eloignement familial		6	182	6	62	5 1/5
2	06-07-15	20-01-16	27-06-08	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	1	6	198	7	86	7 1/4
3	06-07-15	20-01-16	27-11-09	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Eloignement familial	1	6	198	7	68	5 3/4
4	06-07-15	20-01-16	13-05-11	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	1	6	198	7	51	4 1/4
5	06-07-15	20-01-16	20-04-12	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	1	6	198	7	39	3 1/4
6	05-01-16	14-07-16	19-10-15	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Passage en 38	1	6	191	7	3	1/4
7	18-09-15	05-01-16	06-05-11	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		Non classé	1	3	109	4	53	4 2/4
8	18-09-15	05-01-16	25-02-13	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		Non classé	1	3	109	4	31	2 2/4
9	14-09-15	14-03-16	09-10-13	SAJ Di	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	0	6	182	6	24	2
10	26-10-15	26-04-16	23-11-09	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	0	6	183	7	72	6
11	26-10-15	26-04-16	16-08-11	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	0	6	183	7	51	4 1/4
12	26-10-15	26-04-16	20-04-15	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	0	6	183	7	6	2/4
13	24-08-15	06-04-16	19-07-12	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	1	6	226	8	38	3 1/4
14	24-08-15	06-04-16	19-07-12	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	1	6	226	8	38	3 1/4
15	22-10-15	16-05-16	05-04-11	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	1	6	207	7	55	4 2/4
16	22-10-15	16-05-16	30-06-09	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	1	6	207	7	77	6 2/4
17	10-12-15	18-12-15	24-06-11	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		Non classé	1		8	1	54	4 2/4
18	04-01-16	04-04-16	24-06-11	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		Non classé	0	3	91	3	55	4 2/4
19	10-12-15	18-12-15	25-04-14	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		Non classé	1		8	1	20	1 3/4
20	04-01-16	04-04-16	25-04-14	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		Non classé	0	3	91	3	21	1 3/4
21	16-11-15	18-02-16	10-01-10	SPJ Di	Avérée	Négligences graves	Psychologique		Non classé	1	3	94	4	71	6
22	28-12-15	04-02-16	03-04-14	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves	Psychologique	Physique	Passage en 39	0	3	38	2	21	1 3/4
23	01-02-16	15-02-16	15-07-15	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Non classé	1		14	1	7	2/4
24	10-06-16	13-09-16	15-07-15	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Non classé	0	3	95	4	11	1
25	01-02-16	15-02-16	15-08-13	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Non classé	1		14	1	30	2 2/4
26	10-06-16	13-09-16	15-08-13	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Non classé	0	3	95	4	34	2 3/4
27	11-04-16	20-05-16	23-03-10	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves	Physique	Psychologique	Eloignement familial	0	3	39	2	74	6 1/4
28	11-04-16	20-05-16	07-04-12	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	0	3	39	2	49	4
29	24-06-16	08-01-17	07-04-12	SAJ Na	Avérée	Physique			Non classé	0	6	198	7	51	4 1/4

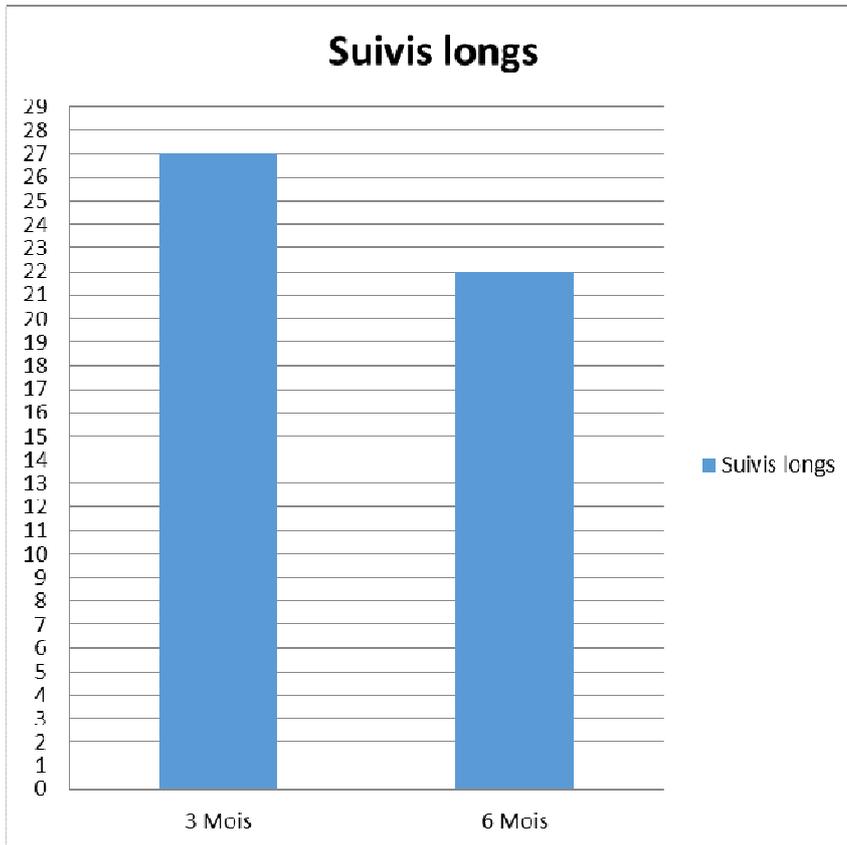
N°	Date d'ouverture	Date de clôture	Date de naissance de l'enfant	Mandants	Type de maltraitance				Orientation	Type de mandats		Durée des suivis en jour	Durée des suivis en mois	Age à la date d'ouverture (mois)	Age à la date d'ouverture (an)
										Urgence (0,1)	Long (3,6 mois)				
30	11-04-16	20-05-16	10-09-15	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	0	3	39	2	7	2/4
31	24-06-16	08-01-17	10-09-15	SAJ Na	Avérée	Physique			Non classé	0	6	198	7	10	3/4
32	20-01-16	20-04-16	03-07-14	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Physique		Passage en 38	0	3	91	3	19	1 2/4
33	03-03-16	15-07-16	02-08-10	SPJ Di	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	1	3	134	5	68	5 3/4
34	03-03-16	15-07-16	29-03-13	SPJ Di	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	1	3	134	5	36	3
35	17-05-16	02-12-16	19-08-12	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	1	6	199	7	46	3 3/4
36	26-05-16	26-08-16	23-12-12	SAJ Na	Potentielle	Physique	Psychologique		Non classé	0	3	92	4	42	3 2/4
37	26-05-16	26-08-16	09-06-15	SAJ Na	Potentielle	Physique	Psychologique		Non classé	0	3	92	4	12	1
38	23-05-16	06-09-16	07-10-12	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Non classé	1	3	106	4	44	3 3/4
39	23-05-16	06-09-16	22-10-14	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Non classé	1	3	106	4	19	1 2/4
40	06-06-16	08-07-16	20-05-15	SPJ Na	Potentielle	Physique			Dossier classé	0	3	32	2	13	1
41	01-08-16	30-10-16	28-01-12	SAJ Na	Avérée	Physique			Dossier classé	0	3	90	3	55	4 2/4
42	16-06-16	16-09-16	11-08-09	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	0	3	92	4	83	7
43	16-06-16	16-09-16	02-04-13	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Non classé	0	3	92	4	39	3 1/4
44	02-08-16	02-02-17	08-09-11	SPJ Na	Avérée	Physique			Non classé	0	6	184	7	60	5
45	02-08-16	02-02-17	04-12-12	SPJ Na	Avérée	Physique			Non classé	0	6	184	7	45	3 3/4
46	02-08-16	02-02-17	23-11-14	SPJ Na	Avérée	Physique			Non classé	0	6	184	7	21	1 3/4
47	11-07-16	26-07-16	03-07-16	SAJ Di	Potentielle	Psychologique			Non classé	1		15	1	0	0
48	07-09-16	10-10-16	11-07-16	SAJ Na	Avérée	Physique			Non classé	0	3	33	2	2	1/4
49	07-09-16	10-10-16	11-07-16	SAJ Na	Avérée	Physique			Non classé	0	3	33	2	2	1/4
50	21-09-16	01-02-17	08-09-15	SAJ Di	Potentielle	Négligences graves	Psychologique		Non classé	0	6	133	5	13	1
51	26-09-16	11-10-16	12-08-16	SAJ Di	Avérée	Négligences graves	Physique		Non classé	1		15	1	2	1/4
52	19-10-16	02-05-17	08-10-13	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		En cours	0	6	195	7	37	3
53	28-11-16	28-02-17	28-07-16	SAJ Di	Avérée	Négligences graves	Psychologique		En cours	0	3	92	4	4	1/4
54	27-06-16	01-07-16	21-04-16	SAJ Di	Avérée	Négligences graves	Physique		Dossier classé	1		4	1	2	1/4
55	17-10-16	28-10-16	21-01-11	SAJ Di	Potentielle	Psychologique			Non classé	1		11	1	70	5 3/4
56	12-12-16	23-12-16	21-05-13	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	abus sexuel	Passage en 39	1		11	1	43	3 2/4
57	28-11-16	02-02-17	20-09-16	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Physique		Passage en 39	1	3	66	3	2	1/4
58	14-11-16	28-02-17	28-09-16	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves	Physique		En cours	1	3	106	4	2	1/4

Nous avons géré 58 situations pour 4.308 jours de mandats. Soit un taux de prise en charge de 98,35 %.

## DURÉE DES SUIVIS 2016

<b>Nombre total</b>	<b>58</b>
Suivi	28
Urgence seule	9
Urgence + suivi	19

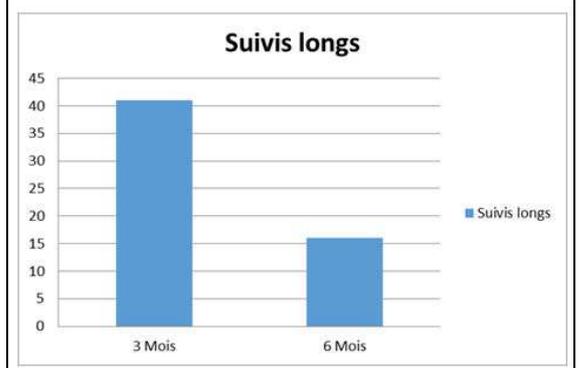
3 Mois	27
6 Mois	22



## DUREE DES SUIVIS 2015

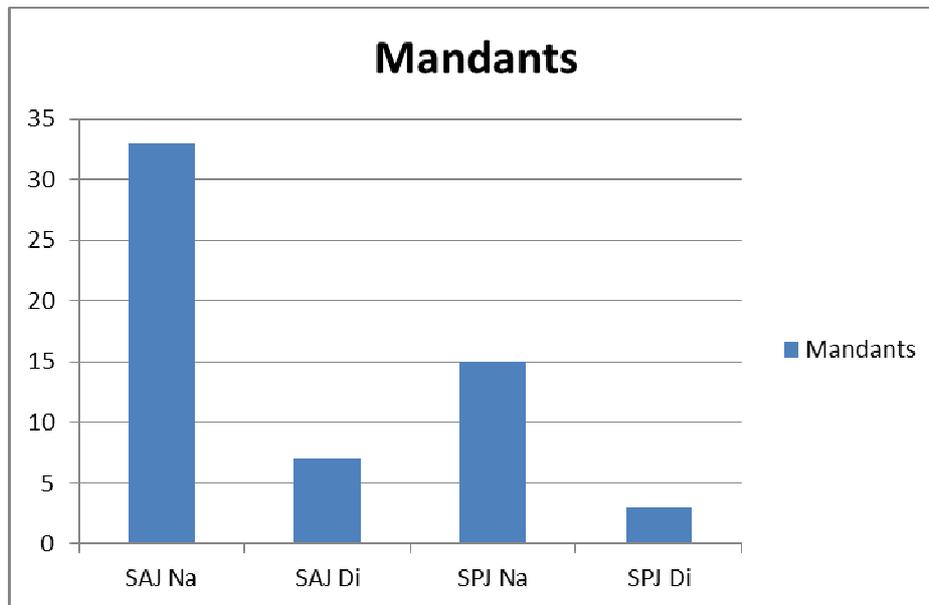
Urgences	34
Urgence seule	12
Urgence + suivi	22

3 Mois	41
6 Mois	16



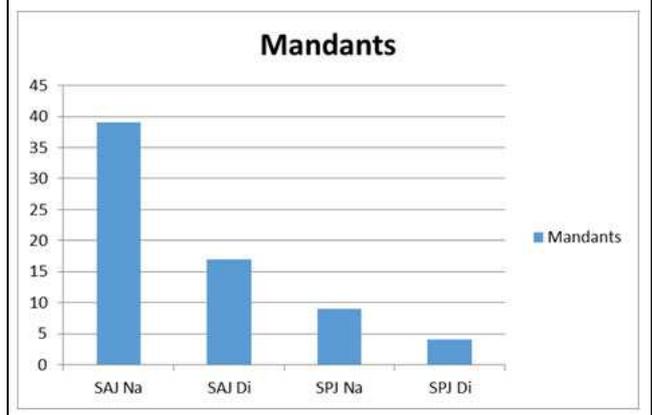
## LES MANDANTS 2016

SAJ Na	33
SAJ Di	7
SPJ Na	15
SPJ Di	3



## LES MANDANTS 2015

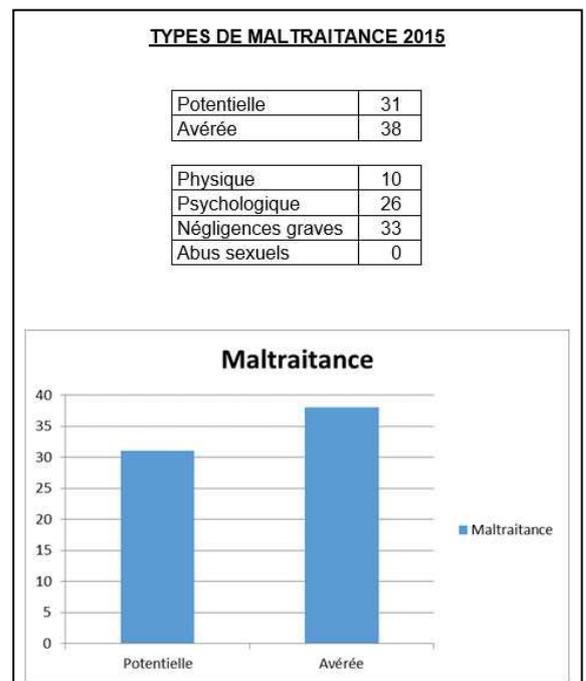
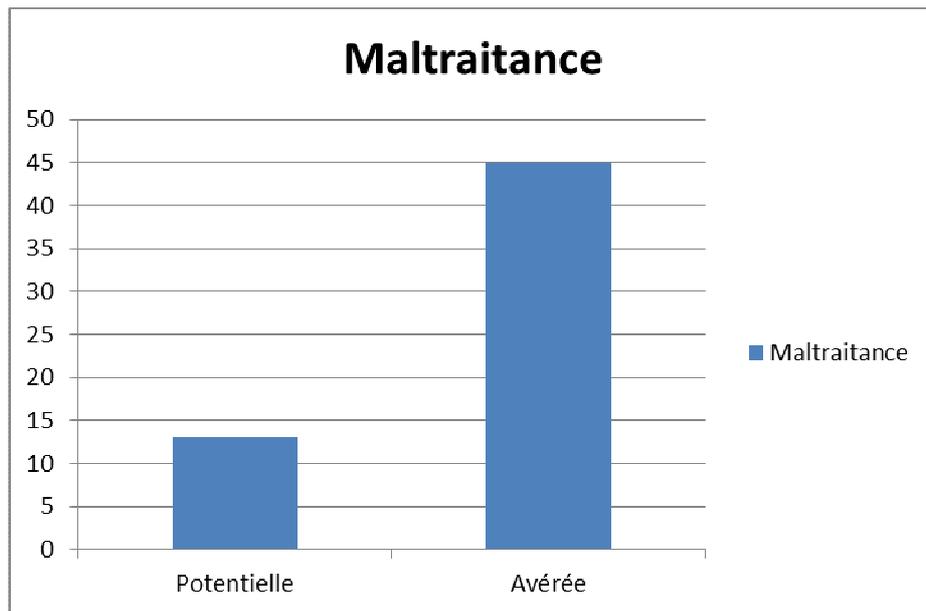
SAJ Na	39
SAJ Di	17
SPJ Na	9
SPJ Di	4



## TYPES DE MALTRAITANCE 2016

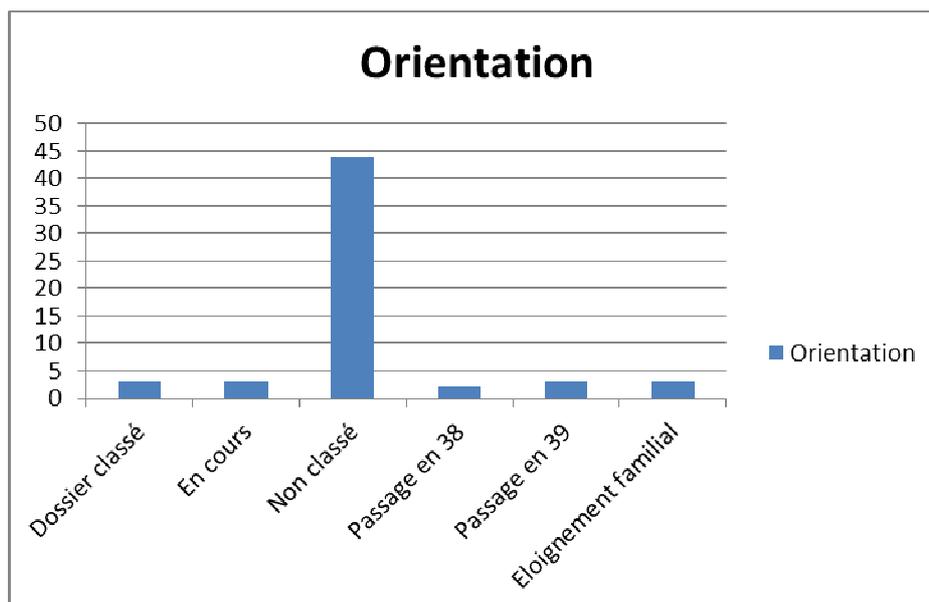
Physique	44
Psychologique	44
Négligences graves	45
Abus sexuels	1

Potentielle	13
Avérée	45



## ORIENTATION DONNEE A LA FIN DE NOTRE SUIVI EN 2016

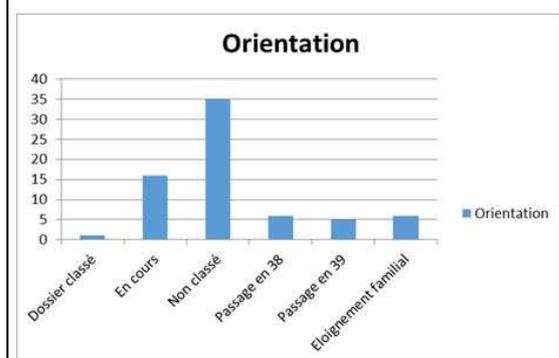
Dossier classé	3
En cours	3
Non classé	44
Passage en 38	2
Passage en 39	3
Eloignement familial	3



En ce qui concerne l'item « non classé » : La situation n'est plus prise en charge par notre service mais le SAJ suit toujours la situation et/ou un autre service a pris le relai (SAIE, COE, aide familiale, suivi ambulatoire, AVIQ, ...).

## ORIENTATION DONNEE A LA FIN DE NOTRE SUIVI EN 2015

Dossier classé	1
En cours	16
Non classé	35
Passage en 38	6
Passage en 39	5
Eloignement familial	6



## 5. SUIVI DE VICTOR

C'est le Service de l'Aide à la Jeunesse de Namur qui nous interpelle au sujet de la situation de Victor et ses parents. Le SAJ est inquiet au vu du contexte familial, de la personnalité du père, de la fragilité de la mère et des comportements de Victor qui les interpellent. Il nous sollicitent donc pour un mandat d'urgence.

Le SAJ a été interpellé par le papa en quelques temps plus tôt, celui-ci s'est présenté au SAJ accompagné de sa nièce lors d'une permanence. La maman est mise en observation dans un hôpital psychiatrique.

Lors du contact téléphonique, la déléguée nous informe qu'au départ, la maman avait intégré une maison maternelle suite à des violences conjugales (Madame expliquait que son mari l'avait violentée en présence de leur fils). Après 2 jours d'accueil en maison maternelle, une procédure de mise en observation a été demandée par l'équipe et Madame a été hospitalisée.

Lors de cette hospitalisation et malgré les tensions familiales, Victor est confié à la tante paternelle la semaine. Le papa exprime clairement ne pas savoir s'occuper de l'enfant. Toutefois, il accueille Victor le week-end et rend visite à Madame avec son petit garçon.

Nous apprenons également que le SAJ a peu d'informations sur la santé mentale de Madame. Celle-ci aurait déjà été hospitalisée 3 fois suite à des décompensations.

Le couple a beaucoup voyagé, en peu d'années, ils ont changé trois fois de pays.

Madame est d'origine étrangère.

La dynamique du couple interpelle. Monsieur est dans le déni de la violence, connaît des problèmes de consommation d'alcool. La déléguée nous parle de comportements « particuliers » dans le chef du papa : lors des échanges, il ne tient pas en place ou se balance sur sa chaise. Madame, quant à elle, reste fragile psychologiquement. Elle doit quitter l'hôpital les prochains jours. A sa sortie, elle souhaite une reprise de vie commune avec son mari et entamer une thérapie de couple.

Victor est décrit par la déléguée comme un petit garçon souriant, qui grimpe sur tout, qui n'a pas de distance affective avec l'adulte, même si il ne le connaît pas. Lors de sa visite au domicile, Victor essayait de lui toucher les seins. Il cherchait constamment des échanges physiques avec elle. Elle a le sentiment qu'il partirait avec tout le monde. Les observations de l'école sont inquiétantes : c'est un petit garçon qui ne s'intéresse pas à ce qui se passe, n'a que très peu de contacts avec les adultes et les enfants, il ne parle pas et dort beaucoup. Les contacts avec la maman ne sont pas aisés.

Le SAJ reste en questionnement par rapport à Victor : A quoi assiste-t-il ? Comment est-il pris en charge dans le quotidien ? A-t-il réponses à ses besoins ?

Nous nous rencontrons au SAJ pour officialiser le mandat.

Les parents sont présents ainsi que la tante paternelle et l'assistante sociale du Beau Vallon.

Lors de cet entretien, nous évoquons la sortie de Madame de l'hôpital ainsi que son suivi médical, la reprise de sa formation en IFAPME et de son stage. Madame parle de sa maladie. Elle a d'énormes difficultés à gérer les choses seules, les conflits de couple et face à cet énorme stress, elle perd pied. Le traitement actuel lui convient bien et elle se sent rassurée par le suivi des médecins. Madame estime que sa place est auprès de son mari, ils se sont demandé « pardon » et tout va bien. Victor occupe la première place dans leur vie et la famille est importante.

Le papa intervient peu, les difficultés sont dans le chef de Madame. Il parle d'enclavement intérieur et extérieur chez Madame et est rassuré par le suivi psychologique de sa femme. Au sujet de Victor, il peut dire « que ce n'est pas son truc de s'en occuper ».

Quand on évoque les observations autour de Victor, Madame peut reconnaître que les dernières semaines n'ont pas été évidentes pour son fils, qu'il n'a pas compris ce qu'il lui arrivait et que c'est une question de temps. Le papa, quant à lui, dit peu de choses. Il le décrit juste comme intelligent et qu'il n'est pas autiste.

De son côté, la tante décrit Victor à son arrivée chez elle, comme un petit garçon insécurisé, dans l'agitation. Elle n'arrivait pas à capter son attention, Victor ne fixait pas du regard. Il hurlait sans cesse. Les périodes de coucher étaient extrêmement difficiles, il était quasi impossible de le changer. Mais depuis la remise d'un cadre, elle a perçu des changements positifs dans le comportement de Victor, dans les échanges avec lui, même si il ne cherche pas l'attention des autres enfants. Pour elle, Victor est un petit garçon très attachant, très émotif, qui a le sens de la « propriété ». Elle évoque l'investissement de l'ensemble de la famille autour du Victor et l'évolution positive chez l'enfant.

La tante décrit aussi une dynamique de couple particulière. Selon elle, son frère n'est pas facile à vivre, il doit se remettre en question et soutenir sa femme, son couple et son fils. Elle comprend mieux le contexte difficile dans lequel Victor et sa maman vivent. Elle se dit prête à continuer à recevoir Victor certains week-ends.

Victor réintègre donc le domicile parental dès la sortie de Madame de l'hôpital. Les parents réinscrivent l'enfant dans l'école du village.

Le SAJ nous mandate pour une période de 15 jours avec les objectifs suivants : veiller au bien être de Victor, à son bon développement, à ce qu'il ait une réponse adéquate à ses besoins ; aider le papa à assurer son rôle de papa, comme par exemple « mettre des limites » et réfléchir à la scolarité de Victor.

Au terme des 15 jours d'intervention, nous transmettons un rapport au SAJ et nous nous revoyons avec la conseillère en présence des parents et de l'assistante sociale de l'hôpital.

*« Dès le début de notre intervention, nous constatons que Madame est fort hésitante dans sa fonction de maman. Nous avons l'impression qu'elle redécouvre son fils et qu'elle ne semble plus bien le connaître. Madame cherche donc à « recopier » les habitudes de l'école ou de chez la tante. Elle a pu nous dire qu'elle trouvait son enfant changé depuis l'accueil chez sa tante et son hospitalisation.*

*Elle se montre intéressée par nos conseils, les écoute et cherche à les mettre en place. Nous avons déjà pu aborder la mise au lit, les repas, les bains.*

*Madame peut intégrer certains changements, toutefois, elle a un réel besoin d'être soutenue dans sa fonction parentale et dans ses difficultés personnelles. En effet, Madame reste fragile et nous restons en question sur son état psychologique. Nous rencontrons une maman qui fonctionne comme une « automate », qui a peu d'accès au plaisir, qui a peu voire pas d'émotions, peut-être est-ce dû à son traitement médicamenteux ?*

*Malgré tout, elle se montre volontaire dans le travail mais nous devons constater que tout lui demande beaucoup d'énergie. Elle semble même à certains moments « perdue », tant au niveau de l'affirmation de soi, de la compréhension que des gestes vis-à-vis de Victor (ex : l'éducatrice termine de parler de l'organisation pour l'école et de la nécessité de poser les questions aux institutrices et lors de l'arrivée à l'école, Madame reste en retrait et ne va pas voir les enseignantes, elle attendra que l'éducatrice le fasse ; elle ne pensera pas à déshabiller son fils ni même à lui dire au revoir, il faudra que l'intervenante lui rappelle. Tout comme le lendemain, elle se montre incapable d'expliquer les informations reçues à l'école).*

*Le papa ne semble pas un relais fiable tant pour Victor que pour la maman. Quand il rentre de son travail, il laisse la maman gérer l'entièreté des tâches. Il y a peu d'interaction père/fils et il ne se montre pas intéressé par Victor, il propose juste un petit jeu de « bagarre » avec lui, qui dure quelques minutes et qui fait beaucoup rire le petit. Monsieur peut dire que, gérer son fils le samedi quand Madame est en formation, lui « gâche » sa journée. Il peut, en utilisant l'humour, demander à Victor s'il veut retourner avec l'éducatrice, si cela est possible pour cette dernière. Nous nous interrogeons sur la disponibilité et la capacité de Monsieur à s'occuper de son fils quand il est seul. Il a été peu présent lors des interventions, nous avons pu le rencontrer une seule fois.*

*Nous restons aussi en questionnement sur l'organisation du quotidien autour de Victor. Au niveau de la reprise de stage de Madame, nous ne savons pas si Monsieur pourra prendre en charge l'enfant le vendredi après l'école et ne parvenons pas à avoir une réponse claire. Le couple se montre aussi confus face à la prise en charge de Victor pendant la semaine de carnaval : la tante pourrait accueillir Victor pour une excursion*

à Bruxelles le mercredi, Monsieur serait en congé le lundi et le mardi. Madame irait en stage le vendredi et nous ne savons pas qui prendrait en charge Victor ce jour-là. Nous avons évoqué la possibilité d'un stage organisé par l'école, nous avons pris les renseignements en présence de Madame mais nous ne connaissons pas l'intention des parents pour l'inscrire à ce stage.

En début de suivi, Madame explique que le couple va mieux, qu'ils dialoguent enfin. Elle tente de nous rassurer ou de se rassurer quant à l'avenir de son couple. Néanmoins nous n'avons pas le sentiment que la communication est réellement ouverte, il y a peu d'échanges entre eux. Nous nous demandons même si le papa ne renforce pas la pathologie de la maman de par le peu de disponibilité qu'il offre à sa famille et de par ses attitudes. Ses propos et son discours sont dénigrants, violents envers Madame et cela se passe devant Victor.

Après une semaine d'intervention, la maman envisage à nouveau une séparation estimant devoir faire face à ses difficultés seule sans le soutien de Monsieur. Elle a pris contact avec l'assistante sociale du Beau Vallon pour évoquer cette perspective, fait des démarches au niveau du CPAS pour obtenir un RIS, demande à aller en maison maternelle et souhaite avoir un avocat pour entamer une procédure de divorce.

Au niveau des observations de Victor (3 ans), c'est un petit garçon souriant. Il se montre très rapidement câlin avec les intervenantes. Il peut se poser à une activité comme jouer avec ses voitures sur le tapis mais a tendance à passer d'une activité à l'autre. Il peut, quand il l'a décidé et quand il est posé, s'asseoir sur les genoux de l'intervenante et regarder un livre, tourner les pages, nommer les images, imiter les bruits des animaux qu'il reconnaît.

Victor peut écouter les consignes, peut les appliquer. Il a parfois des gestes brusques avec les adultes. Face à la frustration ou par rapport aux limites, il peut être sans réaction comme s'il était dans sa bulle.

Au niveau alimentaire, son rythme évolue. Madame peut lui proposer des choix plus diversifiés. Il lui arrive de ne pas vouloir souper le soir. Malgré le fait qu'il s'oppose à la sieste ou qu'il crie au moment de la mise au lit, il s'endort rapidement. Victor a un sommeil agité, il fait des cauchemars. Le soir, il a un rituel avant de s'endormir : Victor regarde un petit dessin animé et puis va au lit. Actuellement, il dort dans son lit. Il n'est pas encore propre, il a toujours des langes.

Son langage est pauvre, il répète des mots mais ne fait pas de phrases. A l'extérieur, il donne la main, comprend les consignes et ne se met pas en danger. A la maison, il dispose de peu de jeux/jouets (des voitures), il y a peu voire pas de matériel favorisant la stimulation (1 crayon, 2 livres).

Au niveau de l'école, après les deux mois de prise en charge de Victor hors du milieu familial, les institutrices ont vu un réel changement, il est plus en communication avec tout le monde, peut exprimer ses besoins, fait des demandes. Il garde une juste distance vis-à-vis des enseignantes. Victor comprend les ordres précis et les exécute. Il cherche encore à tester les limites et peut se fermer lorsqu'on lui fait une remarque.

*Lors de l'entretien avec la conseillère, Madame exprime être « à bout » face aux comportements de Monsieur, à ses insultes constantes, à ses cris. Depuis l'évocation de la séparation, Monsieur ne lui donne plus d'argent pour vivre. Elle veut partir du domicile conjugal rapidement. Madame s'exprime mieux qu'en début de suivi, ses paroles sont plus fluides. Elle cherche de l'aide, demande d'être soutenue dans des démarches.*

*Monsieur, quant à lui, se fâche, estime que les services sont responsables de la décision de son épouse. Il utilise Victor comme « objet » du conflit en menaçant d'aller au tribunal pour ne pas que la maman ait la garde de leur fils. Son discours est méprisant à l'égard de Madame. Il ne prend aucune part de responsabilité dans la situation, c'est la faute de Madame.*

*L'assistante sociale de l'hôpital confirme toute la fragilité de Madame. Le suivi actuel n'est pas suffisant. La maman pourrait venir davantage à l'hôpital de jour.*

*Le programme d'aide prévoit l'entrée de la maman et Victor dès que possible en maison maternelle et poursuite de l'intervention de notre service pour veiller au bien être de Victor dans le contexte familial actuel.*

*Au vu du conflit de couple bien présent et étant à la veille d'un week-end et des vacances de carnaval, le SAJ sollicite la tante paternelle pour que Victor lui soit confié. Elle accepte et nous organisons une visite de la maman à Victor durant la semaine.*

*La semaine suivante, nouveau changement dans la situation. Le couple se reforme. Madame veut que les services lui donnent une chance. Pour elle, tout va bien, elle aime son mari, il s'est excusé et elle veut le croire. Ce sont les médicaments qui lui ont fait prendre une décision qu'elle ne voulait pas prendre.*

*Madame ne comprend pas nos inquiétudes autour de sa fragilité, sur l'instabilité et l'imprévisibilité autour de Victor.*

*Elle veut diminuer sa médication, refuse la maison maternelle et même l'hôpital de jour. Madame se montre sur la défensive avec nous, n'accepte pas les remarques et trouve une justification à toutes les difficultés.*

*Depuis, même si elle nous ouvre la porte, la collaboration devient difficile.*

*Le SAJ insiste sur la mise en place de l'hôpital de jour, sur la thérapie de couple et sur les relais à mettre en place pour Victor (1 week-end sur 2 chez la tante).*

*L'équipe mobile de soins psychiatriques au domicile est également sollicité pour soutenir Madame dans sa prise en charge personnelle, pour l'aider à trouver du sens dans les aides mises en place. Nous avons pris contact avec eux et une première rencontre au domicile est prévue mi-avril.*

*Etant donné que le dernier programme d'aide établi n'est plus d'actualité, nous nous revoyons donc au SAJ pour établir un nouveau programme d'aide. Lors de cette rencontre, les difficultés de collaboration sont évoquées tant vis-à-vis de notre service que vis-à-vis de l'hôpital. Madame veut s'en sortir seule et les parents ne comprennent pas le sens d'un travail éducatif et d'une prise en charge personnelle. La conseillère décide donc de « judiciariser » la situation et met un terme à notre mandat.*

## 6. NOS FORMATIONS EN 2016

- Supervision par Madame HAENECOUR du service Atouts à raison d'une fois par mois : réflexion et piste de travail autour de situation clinique ; réflexion sur la pratique professionnelle ; travail autour du « Guide d'évaluation des capacités parentales de STEINHAEUER » ;
- « *Comment s'allier aux familles : identifier et mobiliser leurs ressources* » : 3 jours par la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente ;
- « *La parentalité, favoriser la collaboration entre les parents avec une déficience intellectuelle et les professionnelles pour une meilleure compréhension des besoins de l'enfant* » : 1 journée par l'asbl SISAHM ;
- Participation 1 fois par mois à la Clinique du Quotidien avec J-P LEBRUN : Ligue Wallonne de la Santé Mentale ;
- Participation à « Un jardin pour tous » une fois par mois.

## 7. NOS PROJETS/PLAN DE FORMATION POUR 2017

- *Mise en place du conseil pédagogique avec tous les membres du personnel (éducatrices, coordinatrice, le personnel administratif, le comptable et la direction) : réflexion, évaluation et éventuellement modification de notre projet pédagogique (PEC, ROI et évaluation des bénéficiaires), application du code de déontologie et plan de formation pour l'année ;*
- *Réflexion autour du Projet éducatif individualisé et de l'évaluation des bénéficiaires ;*
- *Poursuite de nos supervisions 1 fois par mois avec Madame HAENECOUR du service Atouts ;*
- *Demande de formation par l'équipe SOS Enfant de Charleroi autour de la grille GED (Grille d'évaluation du développement de l'enfant) ;*
- *Recherche de formation autour du génogramme : théorie avec exemples de situations et réflexion autour des risques, avantages et des limites de l'outil.*

### **Formation extérieur pour les éducatrices :**

- *« Découvrir et expérimenter de nouveaux outils pour accompagner les enfants anxieux ou submergés par la colère » : 2 journées par le SEPTj ;*
- *« Rencontrer les parents en conflit à propos de leur fonction éducative » : 2 journées par le SEPTJ ;*
- *« Acquérir des repères à propos de la santé mentale dans le travail avec les familles » : 2 journées par le SEPTj ;*
- *« Comment les enfants construisent-ils leur sentiment de continuité au-delà des ruptures » : colloque d'un jour organisé par Familles Plurielles.*

### **Formation obligatoire Aide à la Jeunesse :**

- *Formation de base pour les travailleurs des fonctions éducatives ou psychosociales : 3 journées par RTA ;*
- *Formation « Nouveaux directeurs » : Tronc commun (positionnement de la fonction de direction et organisation administrative du travail) et cadre législatif du secteur de l'Aide à la Jeunesse : 9 journées par SEPTj et Synergie.*

## 8. LISTE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENJEU

Nom – Prénom	Qualification	Date d'entrée en fonction	Horaire hebdomadaire presté (en h/sem)
GEORGERY Carine	Ortho-Pédagogue	06/12/1989	38h00
COURTOY Sylvie	Psychologue	04/10/1990	38h00
DION SABRINA	Coordinatrice	15/01/2001	38h00
HOSLET Ann	Educateur Spécialisé	29/10/2001	38h00
QUEVRAIN Aurélie	Educateur	01/07/2011	38h00
SUSPENE Mathilde	Educateur Spécialisé	13/10/2014	38h00
PIETTE Mélisa	Graduée en Secrétariat	19/09/2008	9h30

## 9. FOLDER ET ROI

Lors de chaque nouvelle prise en charge, nous expliquons et donnons ce document aux familles



### REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR PRECISANT LES ENGAGEMENTS DU SERVICE, DU JEUNE ET DE SA FAMILLE

Dans toute prise en charge, nous veillerons à établir une collaboration satisfaisante afin que l'aide apportée soit la plus efficace possible et réponde aux besoins et attentes de chacune des parties. Sachant que tant les instances mandantes que la famille, le jeune et notre service sont liés par un contrat de base commun.

Notre accompagnement est basé sur les quinze articles du Code de Déontologie de l'Aide à la Jeunesse qui régissent la base du travail de l'intervenant.

#### Dans le travail que nous allons réaliser ensemble, nous attendons que:

##### **L'intervenant s'engage:**

- A informer de ses coordonnées et des modalités pratiques d'intervention. Un folder est remis lors du premier entretien ;
- A laisser l'opportunité à la famille de s'exprimer, de se faire entendre et d'être écoutée. Il est tenu au secret professionnel. Il clarifie ce qu'implique le devoir d'information à l'autorité mandante en lien avec la confidentialité des interventions ;
- A lui rappeler ses droits et obligations et à veiller à l'en informer clairement ;
- A ce que la famille comprenne bien la portée de la mesure d'aide qui lui est accordée ou imposée et qu'elle soit effectivement associée aux décisions qui la concernent selon l'article 8 du Code de Déontologie ;
- A lui expliquer chaque rapport d'évolution qu'il rédige et qui est ensuite envoyé exclusivement à l'autorité mandante ;
- A garantir le respect, sans discrimination d'aucune sorte, et demande à tous d'avoir une attitude respectueuse à l'égard des personnes ;
- En cas d'absences répétées aux rendez-vous, à informer l'autorité mandante, et à demander le cas échéant une renégociation de l'accord devant les instances mandantes, voire même la mise à terme anticipée du contrat d'aide ;
- A faire un retour de ses observations en fin de chaque intervention.

##### **Le service attend de la famille qu'elle s'engage :**

- A prévenir l'intervenant ou le service en cas d'empêchement afin de pouvoir prendre d'autres dispositions ;
- A respecter les rendez-vous pris de commun accord avec l'intervenant ;
- A éviter toute attitude déplacée, comme la violence, l'agressivité, la prise d'alcool ou de drogue, entravant le bon fonctionnement des entretiens. Dans le cas contraire, l'intervenant pourrait mettre fin à l'entretien. En cas de récurrence, il pourrait revoir les termes du mandat ;
- A interpeller les intervenants et/ou l'autorité mandante si elle estime que les interventions ne répondent pas à ses attentes ou qu'elles ne sont plus nécessaires.

Folder face A et face B.

L'Enjeu, c'est une équipe pluridisciplinaire de travailleurs psycho-sociaux ayant comme compétences:

- Une approche spécifique de la petite enfance, de l'enfance,
- Le respect des valeurs de chacun tout en veillant au bien-être de l'enfant, du jeune,
- Une capacité de remise en question,
- Une approche créative du travail,
- L'humilité et l'écoute,
- L'empathie nécessaire à l'accompagnement,
- Dans le respect du code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse.



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

« Une société donne sa dimension à la manière dont elle pourvoit à son enfance »



« L'ENJEU »

Travaille dans le respect de l'application du décret de l'Aide à la Jeunesse du 04 mars 1991

0496/77.23.02.  
lenjeu@imaje-interco.be

PO IMAJE:  
Rue Albert 1er,9  
5380 FERNELMONT  
081/40.91.60.  
www.imaje-interco.be

# L'ENJEU



**Des attitudes à comprendre,  
des liens à construire,  
un soutien à apporter,  
des compétences parentales à valoriser,  
une autonomie à soutenir ...**

Nous travaillons sur l'ensemble du canton de Namur et en partie sur le canton de Dinant.

Nous proposons 2 types d'intervention:

- ★ Soit une prise en charge de 3 mois renouvelable 1 fois ;
- ★ Soit une prise en charge de 15 jours pour des situations d'urgence.

Nous proposons un accompagnement socio-éducatif d'enfants de 0 à 6 ans au sein de leur famille lorsque ceux-ci sont en situation de négligence et/ou de maltraitance potentielle ou avérée.

Nous intervenons de manière intensive en famille au minimum 5 heures par semaine par famille pour 12 situations.

★ TRAVAIL SOUS MANDAT DU CONSEILLER OU DU DIRECTEUR DE L'AIDE A LA JEUNESSE

★ TRAVAIL DE RESEAU

★ EMPATHIE

★ TRAVAILLER LE QUOTIDIEN

★ SECRET PROFESSIONNEL

★ SOUTIEN INDIVIDUALISE

★ TRAVAIL DE RESEAU

★ COMPAGNONNAGE

★ TRAVAIL RELATIONNEL

★ LE PARENT EST ACTEUR DU CHANGEMENT

★ RESPECT

★ TRANSPARENCE

★ S'APPROPRIER OU SE REAPPROPRIER SES COMPETENCES

## Nos objectifs:

- ★ Prévention éducative
- ★ Aide au nursing et à la stimulation
- ★ Renforcer les compétences parentales
- ★ Aide à la gestion du quotidien
- ★ Soutenir la place de chacun
- ★ Respect des besoins primaires et relationnels
- ★ Réintégration

## Nos missions ont pour objectif:

- ★ Soutien à la création d'un lien parents/enfants
- ★ Accompagnement dans la mise en place d'un cadre éducatif
- ★ Accompagnement dans la gestion du quotidien avec les enfants

## Lettre à Noa

Je démarre cette lettre pour toi Noa en me demandant ce que tu deviens ...

Le SPJ avait interpellé notre service pour des faits de violence conjugale et de la maltraitance sur tes frères et sœurs. Ton papa avait été incarcéré et ensuite libéré. Il avait, contre toute attente, réintégré le domicile. Notre service est alors mandaté pour dresser un bilan de la situation de ta famille.

Dès le début, nous rencontrons ta maman fort seule face au quotidien, angoissée par la menace du placement de ses 6 enfants, débordée par le quotidien d' une famille nombreuse.

L' organisation est difficile, ta maman laisse souvent les débordements se dérouler car elle ne sait plus comment faire d' autre et pense que c' est plus facile de « laisser couler ».

Notre travail commence par l' aider à reprendre confiance en elle, la soutenir pour remettre un cadre, des règles, des limites.

Petit à petit, quand cela est possible avec ses horaires de travail, nous rencontrons ton papa. Il semble prendre conscience du mal qui a pu être fait, se défend en expliquant des différences culturelles. En effet, dans son pays, quand il était enfant, il jouait seul avec ses frères et sœurs à l' extérieur, les parents ne jouant jamais avec eux, il recevait des « corrections » quand il faisait des bêtises. Il est désireux d' apprendre. Tes parents expliquent comment ils fonctionnaient « avant », comment cela se passe aujourd' hui. Ils remettent tout en question : la communication dans le couple, les échanges avec vous les enfants.

Il est, c' est vrai, difficile à certains moments d' imaginer qu' il y a eu de la violence au sein de ta famille, car les choses ont évolué et tout se déroule autour des mots.

Toi, Noa, tu es nommé comme le « mouton noir », celui qui fait les bêtises, celui qui entraîne ses frères vers les débordements. Tu testes les limites, tu fais de sacrées colères ...

Dès mon arrivée, ton comportement m' interpelle. Un jour, je dois même te contenir physiquement car tu es déchaîné. Tu refuses quasi systématiquement les interactions avec moi, commence alors entre nous une étape d' apprivoisement. Nous parlons beaucoup avec ta maman, nous remarquons que tu jalouses tes frères et sœurs. Je viens en général te voir en même temps que ta sœur Louise et ton frère Lucas. Nous mettons en place des rencontres centrées sur

toi. Je viens l' après-midi pour que Louise soit à la sieste et que ta maman et moi puissions être uniquement autour de toi.

Petit à petit, nous constatons que cela est bénéfique pour toi, tu te détends, tu profites, tu es fier de tes évolutions. Tes parents peuvent aussi admettre qu' ils te pointent souvent à tort, ils se réajustent. Une rencontre avec tes institutrices est organisée, elles aussi soulignent tes efforts mais surtout tes bêtises, elles se rendent compte qu' elles t' accusent trop facilement. Chacun essaye de prendre du recul. La suite des mois nous confirmera que tu arrives à t' épanouir quand les adultes te consacrent plus de temps pour souligner tes attitudes positives plutôt que les négatives.

Néanmoins, tu restes fragile. Quand tes grandes sœurs sont hospitalisées, tu le vis mal, tu fais pipi au lit en disant que cela cessera quand tes sœurs seront rentrées à la maison. En effet quand elles sont de retour tout rentre dans l' ordre pour toi.

Tu es surprenant dans la peinture. Toi qui es si nerveux, qui a du mal à te concentrer quand tu es avec des autres enfants ou ta fratrie, quand tu es seul avec l' adulte, au calme, tu peux peindre pendant de longs moments, y mettre du soin, de l' attention et des couleurs.

Certains jours ta maman fera des sous-entendus sur le fait que tu es resté à la maison car tu expliquais des symptômes de maladie, mais que tout compte fait c' est peut-être pour être en aparté avec ta maman et moi.

Les vacances scolaires sont des périodes d' agitation pour toi, toute la famille est à la maison et tu sembles manquer de moments privilégiés.

Il est discuté avec tes parents d' essayer néanmoins d' avoir des petits moments avec chacun quand c' est possible, tu peux alors aller faire une course avec ta maman ou rejoindre ton papa au garage pour le voir un peu travailler.

Les choses se mettent en place, tes parents avancent dans le travail que nous leur proposons et semblent vouloir consolider les acquis. Les démarches judiciaires ne sont pas terminées, cela plane au-dessus d' eux, souvent ils sont en stress par rapport à l' avenir.

Aujourd' hui, mon mandat s' est terminé. Nous avons diminué mes prestations à raison d' une fois par semaine pour permettre que la séparation se passe en douceur. Quand nous nous sommes dit au revoir, tu étais serein.

J' ai revu tes parents peu de temps après pour le bilan de ta famille. Un autre service est mandaté pour rencontrer uniquement tes parents.

Noa, j' espère que tu continues tes avancées, que tu gardes confiance en toi, que tes parents maintiennent les règles et les limites fixées à tes sœurs, tes frères et toi. J' espère que les rendez-vous au tribunal, chez les psychologues et autres spécialistes seront concluants pour ta famille.

Votre histoire est la preuve vivante, selon moi, que tout le monde a droit à une seconde chance.